

/// COMMUNIQUÉ DATÉ DU JEUDI 24 FÉVRIER 2011

> HAUSSE DU SEUIL DE PRISE EN CHARGE À 100%: UN NOUVEAU FREIN À L'ACCÈS AUX SOINS

Force Ouvrière rappelle sa vive opposition à la hausse de 91 à 120 euros du seuil de prise en charge à 100% par l'assurance maladie des actes onéreux.

Le décret publié le 23 février au JO, en application de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2011, précise que cette mesure « s'inscrit dans le cadre de la maîtrise de l'objectif national d'assurance maladie ». Pour Force Ouvrière, ce type de mesure strictement comptable décidée au nom de la réduction des dépenses publiques est inacceptable et sans aucun lien avec la maîtrise médicalisée.

Cette mesure a pour conséquence de sanctionner directement les patients et d'entraîner nécessairement une hausse du coût des compléments santé. A l'heure où plus de 6 millions de personnes n'ont pas accès à une complémentaire santé, la hausse du seuil de prise en charge à 100% aura pour conséquence de rendre encore plus difficile l'accès aux soins de malades victimes de pathologies lourdes.